

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2013

Présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Christine Dieutre, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, François Durieu, Bruno Biard, Christelle Chopart.

Excusé : Antonio Navarro qui a donné pouvoir à Maryse Duval

Absent : Michel Dubois

Secrétaire de séance : Philippe Duval

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Le compte-rendu de la séance du 4 mars 2013 a été lu et approuvé à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°07

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2012

Fonctionnement :

Recettes :	9506.21 €
Dépenses :	6087.43 €
Soit un excédent de fonctionnement de	+3418.78€
Report 2011	- 856.70 €
Excédent de clôture	2562.08 €

Investissement :

Recettes :	10 962.00 €
Dépenses :	5 198.88 €
Soit un excédent d'investissement de	5763.12 €
Report 2011	- 399 799.02 €
Reste à percevoir :	+394 184 €
Soit un excédent de clôture de la section d'investissement de	148.10 €

L'excédent total de clôture est de 2710.18 €.

M. Le Maire cède la présidence à M. Brennetuit, doyen d'âge qui met au vote le CA 2012.

| *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le CA 2012.*

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°08

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - COMPTE DE GESTION 2012

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 AVRIL 2013

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de M. le Receveur Municipal de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2012 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2012 de M. le receveur.



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°09

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - AFFECTATION DE RESULTATS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2011	VIREMENT de la SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESTES A REALISER 2012	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 399 799,02 €		5 763,12 €	394 184,00 €	394 184,00 €	148,10 €
FONCT	- 856,70 €	- €	3 418,78 €			2 562,08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	2 562,08 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 562,08 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
reports en 2013 : solde déficitaire d'investissement à reprendre en 2013 en dépense du 001 excédent de fonctionnement à reporter en 2013 en recette du 002	394 035,90 €

DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°10

**VOTE DU BUDGET ANNEXE 2013
DU COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE**

*M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2013.
Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget annexe 2013,
assujetti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :*

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes HT	11 894 €	397 867 €
Dépenses HT	11 894 €	397 867 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 409 761 € HT.

DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°11

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de fixer les taux des 4 taxes avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 soit :

- *Taxe d'habitation : 14.57 %*
- *Taxe foncier bâti : 10.77 %*
- *Taxe foncier non bâti : 27.62 %*
- *CFE : 16.90 %*

Le produit attendu de ces 4 taxes se monte à 114 279 €.

Le montant des compensations et autres produits est de 12 845 €

Comme la réforme nous permet d'avoir un supplément nous devons rembourser au fonds national de garantie de ressources 33 033 €.

Soit 114 279 € + 12 845 € - 33 033 € = 94 091 € de recettes pour la commune.

DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°12

CONSTAT D'HUISSIER RUETTE A CATS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la commission des travaux un constat d'huissier avait été demandé pour constater l'état de la ruette à cats.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 AVRIL 2013

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, unanimes, sollicitent Maître Anne-Marie Grenet, huissier de justice à Neufchâtel-en-Bray et s'engagent à régler la dépense qui s'élève à 277.50 €



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°13

TRAVAUX D'EXTENSION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ET MISE AUX NORMES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire

- à signer tous les documents relatifs à ce dossier dont l'acte d'engagement avec Camille Boudin, atelier d'architecture à Neufchâtel-en-Bray.*



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°14

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT - Au titre de la DETR pour « TRAVAUX D'EXTENSION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ET MISE AUX NORMES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux d'extension des sanitaires de l'école et la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Le montant des travaux est estimé à 40 000€, auxquels il faut ajouter les frais de missions d'architecte pour un montant de 3 768€.



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°15

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT pour « TRAVAUX D'EXTENSION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ET MISE AUX NORMES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès du département pour les travaux d'extension des sanitaires de l'école et la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Le montant des travaux est estimé à 40 000€, auxquels il faut ajouter les frais de missions d'architecte pour un montant de 3 768€.



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°16

APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres simplifié pour les travaux d'efficacité énergétique de la mairie-école.



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°17

DON et ENTRETIEN SÉPULTURE FAMILIALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte le don de 1200 € de M. Littée Yves en contrepartie de l'entretien de la sépulture familiale (nettoyage et fleurissement 2 fois par an) pendant 10 ans.



DEMANDE D'ABATTEMENT SPÉCIAL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré concernant un abattement facultatif de 10% de la valeur locative des habitations de la commune pour certains contribuables conformément à l'article 1411-II-3 bis du Code Général des Impôts.

Le conseil municipal charge M. Le Maire de prendre contact avec les services fiscaux pour connaître le nombre d'habitants concernés et le montant total des exonérations avant de prendre une décision



DÉLIBÉRATION du 11/04/2013 - N°18

MAISON D'ENFANTS DES SABLONS

Monsieur le Maire fait un historique des événements qui ont fait suite à l'arrêté de fermeture provisoire pris par le Département de Seine-Maritime le 14 mars dernier pour des soupçons de malversations financières du Président de l'association EDEN VIE.

Cet arrêté a pour conséquence le départ des 22 jeunes placés dans cette structure et menace 19 emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, soutient le personnel et la direction dans leurs démarches afin que cette situation se débloque au plus vite et souhaite vivement la réouverture de ce lieu de vie qui est le poumon économique du village.



COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Monsieur le Maire présente les comptes-rendus de commissions et syndicats qui n'appellent aucune remarque

- **Commission des travaux** 9 mars 2013
- **CCAS** du 15 mars 2013
- **SIVOS** du 18 février 2013
- **Bassin Versant de la Béthune** du 14 février 2013
- **Syndicat électrique** du 22 novembre 2012



INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus de certains points :

- **Bilan 2012 des interventions des sapeurs pompiers** : il est communiqué aux élus
- **Logement de la Poste** : suite au décès de Mme Vasselin, les clés seront rendues avant le 30 avril. Une visite éventuelle aura lieu lors du prochain conseil municipal
- **Centre de loisirs 2013** : faute de candidats 6 mois avant, la convention avec la CAF ne peut être renouvelée.
- **Courrier reçu** :
 - o Carte de remerciements de la famille Amiet suite au décès de Mme Vasselin.
 - o Courrier du CLIC de remerciements concernant la subvention
- **Dates à retenir** :
 - o Vendredi 26 avril à 19h15 : Commission « cadre de vie-environnement »
 - o Samedi 27 avril : les anciens combattants n'organisant pas de poule aux dominos, elle est reprise par le Club des Epis d'OR et le Comité des Fêtes
 - o Lundi 29 avril à 20h30 : conseil municipal
- **Autorisation d'interdiction de circuler sur le Pont de Canche** à compter du 12 avril 2013 pour une durée de 3 jours
- **Renégociation emprunt du complexe commercio-touristique** : il est demandé de voir pour renégocier ce financement compte tenu des taux actuels
- **Travaux avenue verte** : il est demandé si les travaux avancent, Monsieur le Maire répond que l'enrobé est en cours de réalisation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 11 AVRIL 2013

- **Fibre optique** : les élus s'interrogent sur cette nouvelle technologie ; une gaine a été prévue dans le cadre des travaux sur l'avenue verte et la Com'Com travaille sur la mise en place du très haut débit sur le territoire

La séance est levée à 21 h50.

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Ginette Vasse</u>	<u>Denis Decaux</u>	<u>Jean-Pierre Brennetuit</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Karine Gavelle</u>	<u>François Durieu</u>	<u>Antonio Navarro</u> (pouvoir à Maryse Duval)
<u>Bruno Biard</u>	<u>Christelle Chopart</u>	<u>Michel Dubois</u>